



# LISTE D'APTITUDE

## Pour l'accès au corps des Secrétaires Administratifs au titre de l'année 2025 Promotions des agents sur postes requalifiés et non-requalifiés

### Flash inFO

**FO Justice PA** vous informe de l'ouverture de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des Secrétaires Administratifs au titre de l'année 2025.

Peuvent prétendre à être inscrits sur cette liste les adjoints administratifs remplissant les conditions suivantes :

Conditions statutaires

9 années de services publics au 31 décembre 2025

Conditions de gestion pour les personnels occupant des postes requalifiés

Occuper un des postes requalifiés depuis au moins 1 an au 1er janvier 2025

Continuer à occuper ce poste au moment de l'établissement de la liste d'aptitude

Un mémoire de proposition, rédigé par le supérieur hiérarchique au sein du service dans lequel l'agent est affecté au 31 décembre 2024, doit éclairer l'administration, notamment :

- pour les agents n'occupant pas un poste requalifié, sur le potentiel du fonctionnaire proposé pour exercer des fonctions d'un niveau supérieur, ses aptitudes à exercer des fonctions comportant des responsabilités inhérentes au corps concerné, les spécificités du poste actuel ainsi que la diversité de son parcours professionnel.



- pour les agents occupant un poste requalifié, sur les capacités du fonctionnaire à exercer des fonctions comportant des responsabilités inhérentes au corps des secrétaires administratifs et les spécificités du poste actuel.

*Le mémoire de proposition devra être accompagné :*

- du descriptif de carrière complété par l'agent
- de l'acte d'engagement
- de l'attestation d'éligibilité du poste occupé renseignée par l'agent et visée par le N+1, le N+2 et les bureaux RH de proximité

**Les dossiers complets doivent être transmis, par la voie hiérarchique, aux bureaux RH des directions de rattachement des agents concernés **au plus tard le 15 janvier 2025****

**Les résultats seront communiqués par le Secrétariat Général **le 04 mars 2025****



**La nomination pour les lauréats du plan de requalification se fera sur place et rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Les lauréats n'occupant pas un poste requalifié devront se soumettre à des entretiens avec les recruteurs pour les postes pour lesquels ils se sont portés candidats. Les agents qui n'auront pas trouvé d'affectation à l'issue de ces opérations, dans un délai d'un an, perdront le bénéfice de la promotion. Il convient d'appeler l'attention des agents sur le fait qu'il leur appartient de candidater sur les postes qui sont proposés dans le cadre des mobilités.**

**Les promus devront s'engager à rester 2 ans sur le poste en signant un acte d'engagement**

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

**Le nombre de promotions prononcées au titre de la liste d'aptitude 2025 est de **169****

**FO Justice PA** vous accompagne et se tient à votre disposition pour tout complément d'information

